



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil ministériel**  
**Helsinki 2008**

MC.DEC/8/08/Corr.1\*  
5 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Deuxième jour de la seizième Réunion**  
MC(16) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 8/08**  
**CONTRIBUTION DE L'OSCE À LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE**  
**DE L'INITIATIVE DE L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS**

Le Conseil ministériel,

Conscient de la nécessité de promouvoir la compréhension mutuelle et les relations de coopération entre nations à travers les cultures et les civilisations,

Résolu à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent qui conduisent au terrorisme,

Soulignant le rôle de l'OSCE en tant qu'arrangement régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies,

Mettant l'accent sur l'intérêt que l'OSCE continue à porter à l'initiative de l'« Alliance des civilisations », qui a été créée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'exprimé dans les décisions prises par le Conseil ministériel à Ljubljana, Bruxelles et Madrid,

Réaffirmant notre engagement à combattre l'intolérance et la discrimination et à promouvoir le respect et la compréhension mutuels,

Rappelant la contribution initiale de l'OSCE à l'initiative de l'Alliance des civilisations, qui a été présentée au Secrétaire général de l'ONU en 2006,

Prenant en considération le Plan de mise en œuvre préparé par le Haut Représentant des Nations Unies pour l'initiative de l'Alliance des civilisations,

Décide, dans la limite des ressources existantes :

1. D'autoriser le Secrétaire général de l'OSCE à suivre l'évolution de l'Alliance des civilisations et à envisager une coopération dans le cadre de projets de l'Alliance des civilisations dans des domaines d'intérêt commun et d'utilité mutuelle qui font progresser la

---

\* Document ayant fait l'objet d'une mise en conformité linguistique le 6 février 2009.

mise en œuvre des engagements de l'OSCE, et le charge de faire rapport aux États participants ;

2. De recommander que le Secrétaire général de l'OSCE, en consultation avec le Président en exercice, assiste à la deuxième Réunion du Forum de l'Alliance des civilisations, qui doit avoir lieu à Istanbul les 2 et 3 avril 2009, et fasse rapport aux États participants sur ses résultats.